

concession de terre à prendre en Canada, dans les endroits que le gouverneur désignerait.

Voici un acte qui délimite cette concession :

“ Nous, Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'ordre Saint-Jean de Jérusalem, lieutenant de Sa Majesté en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent de la Nouvelle-France, suivant un mandement en suite d'une concession faite par messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, en date du 15 janvier 1635, au profit de François de Lauzon, écuyer, fils de messire Jean de Lauzon, chevalier, conseiller du roi en son Conseil d'Etat,—de la consistance des terres ci-après déclarées,—nous nous sommes transportés (1) aux lieux mentionnés par la dite concession, et étant à l'embouchure d'une rivière qui est du côté du sud, qui descend du lac ou vient proche du lac Champlain, (2) y aurions entré et monté en icelle, et pour plus facile connaissance aurait été nommée la rivière Saint-François (3) et descendus à terre, assistés du sieur Paul (4), de Guillaume Hébert (5), de Gaspard Le Poutourel (6), du sieur Bourdon, ingénieur, et de Jean Guytêt (7), notaire, commis-greffier ; aurions déclaré à Nicolas Trevet (8), écuyer, à ce présent, que nous le mettions en possession réelle et actuelle de la consistance des terres, îles, rivières, mers et lacs mentionnés par la dite concession, au nom et comme procureur du dit sieur de Lauzon fils, pour en jouir, par lui et ses hoirs et ayants cause ; à quoi obtempérant, le dit sieur Trevet, au dit nom, aurait coupé du bois et arraché de l'herbe croissant sur les dites terres et fait les cérémonies à ce requises. Et pour marque de la prise de possession avons fait enfoncer du côté main gauche, en terre, vis-à-vis le bout de haut de la première île (9), une pierre avec quatre plaques de plomb au pied d'un sycomore, sur lequel nous aurions fait graver une croix par le dit sieur Bourdon, en présence des sus-nommés, lesquelles plaques et pierre que nous

(1) A la fin de la pièce, il dit qu'il n'a pas jugé à propos de se rendre jusqu'à l'autre extrémité de la seigneurie. Alors il n'a pas dépassé le lac Saint-Pierre au cours de ce voyage.

(2) La rivière Saint-François a ses sources très loin du lac Champlain, dans la direction du nord-nord-est relativement à ce lac.

(3) Evidemment du nom de François de Lauzon.

(4) Je ne connais que Jean-Paul Godefroy dont le nom de baptême correspond à celui de ce personnage. Voir *Société Royale*, 1882, p. 49.

(5) Fils de Louis Hébert, premier cultivateur en Canada. Il mourut en l'année 1639.

(6) Parent de Jacques Leneuf de la Poterie.

(7) La pièce ci-dessus se trouve dans son greffe, à Québec.

(8) Seule mention connue de ce personnage en Canada.

(9) Celle que nous appelons l'île du Fort ? C'est la principale du groupe.